

## interrogations sur "l'après master"

Par **Lulu09**, le **02/11/2024** à **17:23**

Bonjour à tous,

J'ai découvert ce forum récemment et je me suis décidée à écrire ce post en espérant obtenir quelques conseils. Je vous avoue être un peu perdue...

Je suis actuellement en M1 Carrières judiciaires et juridiques, que j'ai repris en septembre après un semestre de césure, motivé notamment pour des raisons médicales.

Mon master me plaît énormément, ainsi que le droit en général. Pour autant, je m'interroge depuis de longs mois sur "l'après master", et sur l'orientation professionnelle en général.

Mon cursus me prépare logiquement à préparer le concours de l'ENM comme la plupart de mes camarades. Le souci étant que même si j'ai adoré mon stage en juridiction, j'ai depuis longtemps de gros doutes sur la compatibilité entre ce métier et mes aspirations/capacités personnelles. Je crains beaucoup le rythme et la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle, même si je sais qu'il est toujours possible de s'adapter. Mes soucis de santé (j'ai le statut RQTH) me semblent un gros frein pour la magistrature. C'est assez difficile de faire le tri entre ce qui relèverait de la peur et de l'auto censure, et d'un autre côté ce qui relève plutôt de la réalité du terrain dans un tribunal.

Au-delà de ces difficultés, d'autres aspirations et intérêts me poussent à envisager des alternatives au concours de l'ENM. J'ai notamment pensé à candidater pour un programme doctoral, ce qui me plairait beaucoup, mais "l'après doctorat", m'inquiète un peu car je ne vois pas d'horizon professionnel précis en droit à l'issue d'une thèse, au-delà de l'enseignement. Être juriste en ONG ou dans un service juridique dédié (par exemple défenseur des droits, commission consultative des droits de l'homme, etc...) me semble une piste intéressante, mais est-ce réellement utile et nécessaire de réaliser une thèse de 3 ans pour exercer ces fonctions ? Pour le dire autrement, est-ce une plus-value pour le métier de juriste d'avoir une spécialisation octroyée par le doctorat, ou les expériences professionnelles sont-elles plutôt valorisées ? Il me semble qu'en doctorat il est compliqué d'avoir des stages justement, et c'est pourquoi j'ai un petit dilemme à ce sujet.

Je suis donc à la recherche de témoignages ou de conseils par rapport à ces deux horizons (magistrature et juriste (droits de l'enfant et droit international)).

Merci beaucoup

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2024** à **07:16**

Bonsoir

Il est tout à fait normal d'avoir des doutes.

[quote]

Mon cursus me prépare logiquement à préparer le concours de l'ENM comme la plupart de mes camarades.

[/quote]

Pas forcément. Vous pouvez très bien tenter le CRFPA ou tenter d'intégrer la formation pour devenir commissaire de justice.

J'ai également des anciens étudiants qui sortaient d'un Master droit privé général et qui sont devenus juriste en banque ou en entreprise.

[quote]

Je crains beaucoup le rythme et la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle

[/quote]

Malheureusement cette question se pose pour la plupart des professions juridiques.

[quote]

Mes soucis de santé (j'ai le statut RQTH) me semblent un gros frein pour la magistrature.

[/quote]

Je sais qu'il existe des avocats RQTH comme Maître David Pavec.

J'aime bien prendre aussi l'exemple d'Andrea Bocelli qui avant d'être un excellent ténor, a exercé la profession d'avocat.

Il doit donc certainement y avoir des magistrats RQTH

D'ailleurs voici de que l'on peut lire sur le site de l'ENM

[quote]

programme doctoral, ce qui me plairait beaucoup, mais "l'après doctorat", m'inquiète un peu car je ne vois pas d'horizon professionnel précis en droit à l'issue d'une thèse, au-delà de l'enseignement.

[/quote]

J'ai même soutenue une thèse en 2023. Je suis actuellement élève avocat (mais je prépare en parallèle la qualification pour être enseignant chercheur).

D'autres de mes camarades docteurs travaillent comme assistant juridique au tribunal ou à la Cour d'appel (certains postes étaient réservés à des titulaires d'un doctorat).

J'ai également un camarade qui est devenu juriste dans un groupe de BTP (il préparait une thèse en droit de l'immobilier)

Donc non le doctorat ne mène pas qu'à l'enseignement. En revanche ce qui est sûr ce qu'il faut se lancer dedans par envie et non par défaut.

[quote]

Il me semble qu'en doctorat il est compliqué d'avoir des stages justement, et c'est pourquoi j'ai un petit dilemme à ce sujet.

[/quote]

Effectivement, je ne pense qu'un doctorant puisse signer une convention de stage sauf s'il parvient à démontrer que le stage s'inscrit dans ses travaux de thèse.

Néanmoins, mon doctorat n'a pas été un frein pour ma recherche de stage en tant qu'élève avocat.

Par **Lulu09**, le **03/11/2024 à 18:35**

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse :)